

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 23 février 2023 à 19 heures

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le Jeudi 23 février 2023 à 19 h 00 selon convocation en date du 17 février 2023 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Madame CHANTON Amanda.

PRESENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS (excusés) : BECHADE Laurent (donne pouvoir à COURET Patrice), DUPUIS Sandra (donne pouvoir à POUJAUD Brigitte).

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,
Présentation de l'ordre du jour,

AFFAIRES GENERALES

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De renouveler la convention avec la SPA pour 2022 (coût 0,98 €/habitant),
- De demander la subvention de l'état pour l'entretien de l'alarme de l'église : 357, 69 €,
- De signer une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV,
- De signer une convention dans le cadre du programme ACTEE MERISIER avec le SEHV,
- De signer une convention avec Orange (fibre bâtiment de l'ancienne mairie),

FINANCES

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité :

- L'attribution d'une subvention de 200 euros à l'ACCA pour l'organisation de la Coupe de France de bassets sur chevreaux,
- De réviser les loyers de deux logements communaux (Logement I au 17 rue du Couvent au 1^{er} mars 2023 : 345, 06 + 1, 15 % = 349, 03 € + 15€ de frais de ménage : 364, 03 €/mois et Logement C à l'ancienne mairie au 1^{er} avril 2023 : 103, 06 + 1, 15 % = 104, 25 € + 15 € de frais de ménage : 119, 25 €/mois)
- De réviser le bail commercial du multiple rural commercial et d'appliquer une augmentation de 1, 091 ; le montant annuel du loyer sera donc à compter du 1^{er} avril 2023 de : 5 131, 75 € (loyer annuel actuel) x 1, 091 = 5 598, 74 €/an soit 1 399, 68 €/trim.
- D'approuver les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 présentés par le doyen de l'assemblée monsieur Gérard MARGNOUX étant concordant avec les comptes de gestion du receveur ont été adoptés à l'unanimité.
- De procéder à l'affectation des résultats 2022 sur les budgets 2023 de la commune :
 - Budget principal :

RESULTAT 2022	Fonctionnement : + 210 426, 12	Investissement : - 64 644, 96
----------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

- Budget eau potable :

RESULTAT 2022	Fonctionnement : + 80 278, 93	Investissement : + 79 072, 02
----------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- Budget Assainissement :

RESULTAT 2022	Fonctionnement : - 3 350, 66	Investissement : + 47 458, 31
----------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

- Budget Transport scolaire :

RESULTAT 2022	Fonctionnement : + 15 362, 03	Investissement : + 30 211, 99
----------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- Budget « Lotissement » :

RESULTAT 2022	Fonctionnement : + 22 526, 23	Investissement : - 22 668, 50
----------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- d'autoriser le maire à mandater la facture du remplacement des pièces défectueuses de la chaudière de l'école présenté par l'entreprise ROY Sylvain d'un montant de 1 639,00 € HT soit 1 966, 80 € TTC en section d'investissement à l'article 21312, prog.042.
- Approbation des devis pour la réfection d'une salle de classe à l'école (Entreprise LARRAUD Stéphane – Electricité : 1 403.94 € TTC, Entreprise DESPLOMBINS – Faux-plafonds : 2 890, 27 € TTC, SARL PAQUET – Sol souple collé : 3 939, 00 € TTC, SARL PAQUET – Peinture des murs, menuiseries, radiateurs : 3 138, 60 € TTC)

VOIRIE :

- d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise SARL Espace TP pour des travaux de curage de fossés à Margot – Montant : 600, 00 € TTC.

MOTIONS :

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité :

- une motion sur le désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois
- une motion contre la carte scolaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Accueil des alsaciens de Cleebourg le week-end de l'Ascension.

Le reliquaire va être exposé au musée de Cluny à Paris de septembre 2023 à janvier 2024.

La séance est levée à 21 h 50.

Le secrétaire de séance,


Marie LAGORCE

Le Maire,

Sophie DRIEUX